

Séance du 9 juillet 2013

L'an deux mil treize, le 9 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

Etaient présents : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1^{er} adjoint, Mme RIO, 2^{ème} adjointe, LE QUERNEC, 3^{ème} adjoint, MONNIER, 5^{ème} adjoint, MM. BAYON, DANY Mmes GUERRET, THOMAS, MM. TREGOUET, LAROZE (arrivé au point n°2), BRIEND, HOUEIX (arrivé au point n°2), GICQUELLO conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
4 juillet 2013

Nombre de membre:
en exercice : 17
présents : 14
procurations : 3
votants : 17

Absents excusés :

M.ROGER, 4^{ème} adjoint, qui donne pouvoir à M. LE PRIOL
M. CASTILLON qui donne pouvoir à Mme GUERRET
M. HAVART qui donne pouvoir à M. MILOUX

Secrétaire de séance: M. BRIEND a été élu secrétaire de séance

◆ 2013 – 07 – 01 - Personnel communal : Taux de promotion

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, lors de sa dernière séance, de donner un avis favorable aux changements de grade suivants :

- un agent au grade de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe,
- un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- un agent au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.
- un agent au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe sous condition de réussite à l'examen professionnel

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 49 – 2^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Il indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Monsieur le Maire ajoute que les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Après avoir rappelé que le comité technique départemental a émis un avis favorable le 18 juin 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promu au grade supérieur
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	100 %	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	100 %	1
Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	2	100 %	2

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

◆ **2013 -07 - 02 - Projet Mairie : présentation**

Monsieur le Maire signale que le projet d'extension et réhabilitation de la mairie avance bien. La demande de permis de construire doit être déposée très rapidement.

Il présente ensuite le projet tel qu'il a été validé par l'architecte des Bâtiments de France et précise que les nouveaux plans ont été présentés jeudi 4 juillet au personnel et ont reçu un accueil favorable.

Après avoir vu les plans et entendu les précisions apportées par Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au dépôt de permis de construire.

◆ **2013 -07 - 03 - Aménagement espace communal rue du Général de Gaulle**

Monsieur le Maire expose que l'espace libéré par la démolition des bâtiments « ex-Malestrois bureautique » doit faire l'objet d'un aménagement.

Il est demandé au conseil municipal de donner des orientations à l'architecte qui travaille sur ce dossier.

L'idée d'une salle de réunion venant en extension du Pass'temps sur une partie de cet espace a été évoqué.

Il revient maintenant au conseil municipal de valider ce principe d'aménagement.

Jean-François Le Quernec a détaillé cette possibilité de salle multi-usages en lien également avec le Pass'temps. Cette salle aurait une superficie de l'ordre de 65 m², soit 1/3 de la surface disponible.

Après délibération, le conseil municipal décide par 15 voix Pour et 2 abstentions (MM. Laroze et Gicquello) de retenir le principe d'aménagement proposé à savoir un bâtiment occupant un tiers de la surface et le reste en square.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie le conseil et le public de leur attention et leur souhaite une bonne nuit.